

Budget municipal 2020

Quotité et taxes communales selon décision du Conseil général du 10 décembre 2019

<u>Quotité d'impôts sur le revenu et la fortune</u>		2.25
<u>Taxe immobilière</u>		1.2 ‰ /VO
<u>Avances cadastrales</u>		0.15 ‰ /VO
<u>Taxe des digues</u>		0.35 ‰ /VO
<u>Taxe des eaux usées</u>	période 2020	2.00 fr./m ³
<u>Taxe des chiens</u>	chaque chien	60.00 fr.
<u>Taxe des déchets</u> (à titre informatif)	taxe de base par équivalent habitant	90.00 fr.
<u>Taxes du cimetière</u>	Enterrement	900.00 fr.
	Dépôt d'une urne cinéraire sur une nouvelle tombe	400.00 fr.
	Dépôt d'une urne cinéraire sur une tombe existante	200.00 fr.
	Dépôt d'une urne au columbarium	1'200.00 fr.
	Dépôt d'une urne au columbarium avec photo	1'300.00 fr.
	Jardin du souvenir	100.00 fr.
	Renouvellement (10 ans) : tombe simple	150.00 fr.
	petite tombe pour urne	150.00 fr.
	columbarium	300.00 fr.
<u>Taxe de pompe</u>	(22 ans à 50 ans) : 5 % s'impôt d'Etat, minimum Fr. 20.-, maximum Fr. 500.-	
<u>Taxe des chemins</u>	<u>Corban</u> :	périmètre RP et sous-périmètre Les Esserts 30.00 fr/ha
	<u>Montsevelier</u> :	périmètre RP 30.00 fr/ha
	<u>Vermes</u>	chemins ruraux : - maisons dans la zone "chemins ruraux" 1‰ s/VO - terres dans la zone "chemins ruraux" 10‰ s/VO
	<u>Vicques</u> :	périmètre RP - remaniement parcellaire agricole 10.00 fr./ha - remaniement parcellaire forestier 20.00 fr./ha
<u>Taxes des eaux</u> (Vermes)	fourniture de l'eau	1.70 fr./m ³
	location de compteur	20.00 fr.
	taxe de base (habitation et résidence secondaire y c. les résidences du camping)	80.00 fr.
	émolument unique de raccordement (nouveau)	200.00 fr
	installation de chantier (chantier provisoire)	100.00 fr.
<u>Taxe des eaux usées</u> (Vermes)	taxe de base (habitation et résidence secondaire y c. les résidences du camping)	100.00 fr.
	eaux usées	2.00 fr./m ³
	taxe unique de raccordement (par équivalent habitant)	1400.00 fr.
<u>Taxes de séjour</u> (à titre informatif)		
	Résidences secondaire	- par résidence secondaire, forfait 200.00 fr. - par unité locative 20.00 fr.
	Camping résidentiel	- par caravane, mobil-home, etc., forfait 150.00 fr.